

## Concours de photo « Autour de moi » – Edition 2019

« Partagez ce qui aujourd'hui, en 2019, vous rend heureux dans votre environnement proche. Que ce soit votre lieu de vie, votre résidence et ses alentours, ou votre commune,... Quel élément de votre environnement vaut le coup d'œil ? »

### Autorisation d'exploitation d'image

#### Objet de l'autorisation :

La photographie figurant en annexe ci-après dénommée « la Photographie ».

#### Contexte :

La Nantaise d'Habitations dont le siège social est situé à L'Atrium – 1 allée des Hélices – BP 50209 – 44202 Nantes Cedex 02, représentée par son Directeur du Patrimoine, Charlotte de SURVILLE, est l'organisateur d'un concours reposant sur le principe de l'appel à contribution des locataires afin qu'ils envoient une photographie, par mail à l'adresse [100ans@lnh-sa.fr](mailto:100ans@lnh-sa.fr) sur le thème de « Partagez ce qui aujourd'hui, en 2019, vous rend heureux dans votre environnement proche. Que ce soit votre lieu de vie, votre résidence et ses alentours, ou votre commune,... Quel élément de votre environnement vaut le coup d'œil ? » (ci-après dénommé « le Concours »).

#### Destination :

La Photographie a vocation à être exploitée et diffusée par l'organisateur, La Nantaise d'Habitations sur ses supports de communication web (site internet et intranet, réseaux sociaux), vidéos et papier (affiches, lettre aux locataires, lettre interne, rapport d'activité, plaquettes institutionnelles...) dans un but non commercial pour une durée de cinq (5) ans à compter de la première diffusion publique de la Photographie faite par La Nantaise d'Habitations.

La Photographie pourra également être reproduite et imprimée pour être accrochée au sein du siège de La Nantaise d'Habitations et/ou dans ses agences et points d'accueil ainsi que dans ses halls d'immeuble.

La Photographie pourra également être diffusée sur les supports de communication des partenaires institutionnels de La Nantaise d'Habitations souhaitant valoriser le Concours : les collectivités locales et EPT du territoire de La Nantaise d'Habitations, les instances représentatives du secteur HLM (fédération des Entreprises Sociales pour l'Habitat, Union sociale pour l'habitat, etc).

La Photographie pourra également être reproduite par les médias qui souhaiteraient relayer le Concours sur leurs supports papier, web ou audiovisuel.

Je soussigné(e) Madame / Monsieur ..... (NOM, Prénom),

Né(e) le ..... A : .....

Demeurant au (adresse complète) : .....  
.....

N° de tél : ..... adresse email : .....

1/ déclare accepter à titre gratuit et irrévocable que j'apparais et suis identifiable au sein de la Photographie proposée au Concours et sélectionnée par le jury dans le cadre du Concours.

2/ déclare et garantis être majeur, sinon joindre à la présente autorisation l'accord écrit d'un représentant légal ;

3/ autorise, à titre exclusif, gratuit et irrévocablement : La Nantaise d'Habitations et ses partenaires à exploiter, directement ou indirectement, mon image en tout ou partie au sein de la Photographie, la Photographie pouvant être exploitée/diffusée seule et/ou intégrée à d'autres éléments et/ou simplement assemblée à un quelconque autre élément, sans limitation de nombre dans les conditions suivantes :

**Territoire** : en France (DROM COM inclus) et dans le monde entier pour les nouveaux médias ;

**Supports/Médias** :

- sur tous supports, sans limitation de nombre, notamment sur tous supports papier édités par La Nantaise d'Habitations (affiches, flyer, publications papier, etc.);

- sur les nouveaux médias : sur l'ensemble du réseau internet, en version téléchargeable ou non, sur l'ensemble de l'écosystème digital de La Nantaise d'Habitations : sur le site Internet de l'Entreprise, le site intranet, ainsi que sur l'ensemble des réseaux sociaux : Facebook, LinkedIn et ce sous toutes formes notamment, pavés numériques, e-mailings, gif animé, chaînes interactives ou autres.

**Durée d'exploitation de la Photographie par La Nantaise d'Habitations** : cinq (5) ans à compter de la première diffusion publique de la Photographie faite par La Nantaise d'Habitations. Il est expressément entendu que s'agissant du réseau Internet, La Nantaise d'Habitations ne peut contrôler la diffusion qui est faite de la Photographie en dehors de ses pages et/ou sites officiels. La Photographie est donc susceptible d'être visible sur Internet au-delà de la période ci-dessus définie, sans que la responsabilité de La Nantaise d'Habitations ne puisse être recherchée et qu'aucune rémunération ne soit due.

6/ reconnais que la présente autorisation ne me confère aucun droit et/ou autorisation sur les droits et/ou signes distinctifs appartenant à La Nantaise d'Habitations et à ses partenaires.

8/ reconnais qu'aucun retrait d'autorisation ne sera possible à compter de la signature des présentes et aucun recours ni demande d'indemnisation ne sera recevable.

9/ la présente autorisation est soumise au droit français et, à défaut d'accord amiable en cas de litige, et aux juridictions compétentes de Nantes.

Fait à ....., le .....

Signature \* :

En deux exemplaires originaux. \*Faire précéder la signature de la mention manuscrite « Lu et approuvé. Bon pour accord ».

**ANNEXE : PHOTOGRAPHIE**